

Nombre de membres			Ont pris part au vote
En exercice	Présents	Pouvoirs	
16	12	1	13

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente du mois de novembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
24 novembre 2023

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Aurélien SICARD et Agathe DORMANT.

N° de l'acte : DEL.2023.11.30.09

OBJET : Refonte du plan communal de sauvegarde – Accompagnement par l'association EGEE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune est dotée d'un plan communal de sauvegarde (PCS) élaboré en 2010 en collaboration avec le cabinet Europ Preventis. Ce document est un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il est le maillon local de la sécurité civile et doit permettre de gérer les différentes phases d'un évènement de sécurité civile : l'urgence, le post-urgence et le retour à la normale. Ce document n'est plus adapté, car jamais aucune mise à jour n'a été réalisée depuis son élaboration.

Il propose d'engager une refonte complète du plan, et sollicite l'association EGEE pour accompagner les élus dans cette démarche. Cette démarche aboutira que l'établissement d'un nouveau Plan Communal de Sauvegarde, et sur l'édition d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), obligatoires pour la collectivité.

Il donne lecture de la proposition de l'association et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'engagement d'une refonte du plan communal de sauvegarde actuel
- Accepte la proposition d'accompagnement de l'association EGEE, qui comprend 6 réunions de travail, une séance de simulation, et une présentation en conseil municipal du document finalisé, pour un montant de 2 685 €.
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20231130-2023113009D0017-DE
Transmission n°ASCL_2_2023-12-06T18-02-23.00 (MI249426842)
Date de télétransmission : 06 décembre 2023
Date de réception préfecture : 06 décembre 2023